



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Mont Saint-Michel

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Mont Saint-Michel

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Mont Saint-Michel.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Mont Saint-Michel.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Mont Saint-Michel de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache
Associé

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	2 425		2 425	3 815
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 425		2 425	3 815
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	358 383		358 383	317 138
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	360 808		360 808	320 953
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	360 808		360 808	320 953

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	2 100	708
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	218 854	270 694
Excédent ou déficit de l'exercice	63 821	(51 840)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	282 675	218 854
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	282 675	218 854
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	58 800	58 800
TOTAL II	58 800	58 800
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 233	22 086
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		20 505
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	17 233	42 591
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	360 808	320 953

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	338 754	205 420
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	338 754	205 420
<i>Dons manuels non affectés</i>	192 187	205 420
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	146 567	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	338 754	205 420
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	134 360	122 377
Aides financières (projets engagés)	134 204	122 500
Impôts, taxes et versements assimilés		221
Salaires et traitements		
Charges sociales	217	209
Charges communes aux fondations abritées	14 300	11 608
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		1 672
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	283 082	258 587
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	55 672	(53 167)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	8 149	1 327
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	8 149	1 327
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 149	1 327
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	63 821	(51 840)

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	346 903	206 748
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	283 082	258 587
EXCEDENT OU DEFICIT	63 821	(51 840)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		13 767
Bénévolat	86 096	60 997
TOTAL RESSOURCES	86 096	74 765
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		13 767
Personnel bénévole	86 096	60 997
TOTAL EMPLOIS	86 096	74 765

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	346 903	346 903	206 748	206 748
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	338 754	338 754	205 420	205 420
- Dons manuels non affectés	192 187	192 187	205 420	205 420
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	146 567	146 567		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	8 149	8 149	1 327	1 327
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	346 903	346 903	206 748	206 748
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	179 657	179 657	179 273	179 273
1.1 Réalisées en France	179 657	179 657	179 273	179 273
- Actions réalisées par l'organisme			282	282
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	134 204	134 204	122 500	122 500
- Accompagnement des projets	45 453	45 453	56 491	56 491
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	89 125	89 125	67 706	67 706
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	89 125	89 125	67 706	67 706
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 300	14 300	11 608	11 608
3.1 Frais de gestion	14 300	14 300	11 608	11 608
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	283 082	283 082	258 587	258 587
EXCEDENT OU DEFICIT	63 821	63 821	(51 840)	(51 840)

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	86 096	86 096	74 765	74 765
Bénévolat	86 096	86 096	60 997	60 997
Prestations en nature			13 767	13 767
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	86 096	86 096	74 765	74 765
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	74 096	74 096	43 777	43 777
Réalisées en France	74 096	74 096	43 777	43 777
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			9 836	9 836
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	12 000	12 000	21 152	21 152
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	86 096	86 096	74 765	74 765

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	179 657	179 273	1 - Ressources liées à la générosité du public	346 903	206 748
Réalisées en France	179 657	179 273	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement		282	Dons manuels non affectés	192 187	205 420
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	134 204	122 500	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets	45 453	56 491	Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	146 567	
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	8 149	1 327
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	89 125	67 706			
- Frais d'appel à la générosité du public	89 125	67 706			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 300	11 608			
- Frais de gestion	14 300	11 608			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	283 082	258 588	TOTAL DES RESSOURCES	346 903	206 748
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	63 821		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		51 840
TOTAL	346 903	258 588	TOTAL	346 903	258 587
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	218 854	270 694
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	63 821	(51 840)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	282 675	218 854



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

2023

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1 OBJET.....	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	6
2.2.2 Fonds dédiés.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1 Disponibilités.....	9
3.1.2 Créances	9
3.1.3 Créances clients et comptes rattachés	10
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	10
3.2.1 Fonds associatifs.....	10
3.2.2 Fonds dédié spécifique et report à nouveau.....	10
3.2.3 Provision de variation des fonds reportés :	11
3.2.4 États des échéances des dettes.....	11
3.2.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	11
3.2.6 Charges à payer	11
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	12
4.1 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	12
4.2 PROJETS SOUTENUS.....	12
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	12
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	13
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	13
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	13
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	13
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	13
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER).....	13
5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	
13	
5.2 EMPLOIS	13
5.2.1 Contenu des missions sociales.....	13
5.2.2 Frais de recherche de fonds.....	14
5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement.....	14
5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice.....	14

6. AUTRES INFORMATIONS	14
6.1 LOCAUX	14
6.2 EFFECTIFS	14
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES	15
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN	16
6.5.1 <i>Engagements donnés</i>	16
6.5.2 <i>Engagements reçus</i>	16

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

La FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL étant une fondation de flux, elle ne dispose pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est rattachée à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

La FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1 Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	358 383 €	317 138 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. Il n'y a pas de projet 2023 à solder en 2024

3.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	2 425	2 425	
Débiteurs divers			
TOTAL	2 425 €	2 425 €	

L'essentiel des créances concerne les dons arrivés fin 2023 et encaissés en janvier 2024.

3.1.3 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	2 425		2425	3 815
Autres créances				
TOTAL	2 425 €		2 425 €	3815 €

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

La FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL est une fondation de flux. Elle ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2 Fonds dédié spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	218 854
Résultat 2023	63 821
Report à nouveau au 31/12/2023	282 675 €

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public Fonds Soutien Fondation Cino del Duca	58 800					58 800	58 800
TOTAL	58 800 €	0 €	0	0 €	0 €	58 800 €	0 €

(*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Ce fonds de soutien, créée en 2021, n'a pas été utilisé durant l'exercice 2023.

3.2.3 Provision de variation des fonds reportés :

NEANT

3.2.4 États des échéances des dettes

NEANT

3.2.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	17 233	22 086
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	17 233 €	22 086 €

3.2.6 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 233	22 086
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser		20 505

DETTES	17 233 €	42 591 €
--------	----------	----------



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 pour la FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL à 14 300 €.

4.2 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	3	134 204
Accompagnement et suivi des projets		45 453
Total des missions sociales Fondation	3	179 657 €

L'accompagnement des projets concerne l'activité culturelle menée au Prieuré d'Ardevon.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 **Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)**

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 **Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)**

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 **Subventions & autres concours publics (rubrique 3)**

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 **Utilisation des fonds dédiés antérieurs**

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

5.1.5 **Contributions volontaires en nature (CER)**

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6 **Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)**

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 **Contenu des missions sociales**

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL est domiciliée au 2, Rue du Prieuré d'Ardevon, 50170 Pontorson.

6.2 Effectifs

En 2023, tout comme en 2022, la FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL s'est appuyée sur une salariée partageant son temps entre la collecte de fonds, la coordination des activités du Prieuré et l'animation culturelle et une salariée dédiée à la programmation culturelle.

Une partie des salaires est ainsi affectée en « accompagnement de la mission sociale » et une partie en « appel public à la générosité » en fonction du temps donné.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	2	1,50	0	0	2	1,50
2023	2	1,50	0	0	2	1,50

6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Par ailleurs, des bénévoles œuvrent au bon fonctionnement des projets financés par la FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
Bénévole	1.00	74 096
B. Comité	0,10	12 000
	1.10	86 096 €

FONDATION DU MONT SAINT-MICHEL

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	74 096	43 777	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	86 096	74 765
Réalisées en France	74 096	43 777	Bénévolat	86 096	60 997
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		13 767
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		9 836			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 000	21 152			
TOTAL	86 096	74 765	TOTAL	86 096	74 765

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	58 800	58 800
(-) utilisation		
(+) report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	58 800	58 800